

Le légaliste

MAYOTTE PÊCHE POISSONNERIE ET VENTE

Annonce n° 1673
Type Constitution de société
Parution web 02/09/2025
Parution print 02/09/2025 · Le Journal de Mayotte (ggg)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/07/2025, il a été constitué une SAS dénommée : **MAYOTTE PÊCHE POISSONNERIE ET VENTE**

Sigle : M2PV

Siège social : 7 RUE DU PARADIS 97600 MAMOUDZOU

Capital : 2000 €

Objet social : "Activités de pêche durable, préparation et vente de poissons, avec une démarche de sensibilisation, de recherche et de développement en faveur de la préservation des ressources marines."

Président : M HARITHANI LOUKOUMANE demeurant 18 rue Angélique, 35580 Guichen. 35580 GUICHEN élu pour une durée de 2.

Directeur Général : M Yssouf BOURA demeurant 7 RUE DU PARADIS 97600 MAMOUDZOU

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.